

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BTK LEASING

«~~EX -AIL-~~»

Siège Social : 11, rue Hédi Noura 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 18 avril 2023 à 10 heures du matin** au siège la société 11 Rue Hédi Noura 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2022.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
5. Quitus aux administrateurs
6. Ratification de la cooptation d'un administrateur
7. Fixation des jetons de présence
8. Libération des réserves de réinvestissement en résultats reportés
9. Affectation des résultats de l'exercice 2022
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire
11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BTK LEASING

«Ex –AIL-»

Siège social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2023.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à des présents .

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à des présents .

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser les réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 846 mDT dans les résultats reportés « Bénéfice disponible » représentant la partie libérée sur les fonds gérés confiés à la Sicar et remboursée par cette dernière après l'expiration du délai règlementaire de 5 ans.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2022 comme suit (en dinars) :

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire 2022	5 005 530
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	2 733 202
Sous total (1)	7 738 732
(+) Libération FG relative à la réserve spéciale de réinvestissement (2) (*)	846 000
Sous total (3)=(2)+1)	8 584 732
(-) Déduction réserve légale (5% du résultat net majoré des résultat reportés)	-429 237
Bénéfice disponible (4)	8 155 495
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	-6 000 000
Bénéfice disponible (5)	2 005 495
Report 2022	2 005 495

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de l'administrateur M Fadhel BEN OTHMAN nommé par les Conseil d'administration du 05 décembre 2022 et ce pour la période restante du mandat des administrateurs actuels qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2022 pour un montant total brut de **160 mille dinars** et délègue au Conseil d'administration leur répartition.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .